



# PLAN DE PROTECTION STAND DE FOIRE / MARCHÉ

## 1. HYGIÈNE DES MAINS

Toutes les personnes de l'entreprise se nettoient régulièrement les mains.

### Mesures

Des installations de lavage à l'eau et au savon sont à la disposition du personnel. S'il en manque, un désinfectant pour les mains est disponible. Le personnel se lave les mains régulièrement, notamment à l'arrivée sur le lieu de travail, avant et après les pauses, et après chaque contact avec un client.

Un désinfectant pour les mains est à la disposition des clients. Les clients sont informés par un panneau.

Les clients, qui choisissent leurs produits en self-service, ou qui veulent les essayer avant d'acheter, se désinfectent les mains au préalable.

## 2. GARDER SES DISTANCES

Les collaborateurs et les autres personnes gardent une distance de deux mètres entre eux.

### Mesures

Les employés restent derrière le stand aussi longtemps que les clients sont présents devant le stand. Dans les stands ouverts, les zones doivent être séparées par des bandes de séparation. Lorsque la distance ne peut être respectée, par exemple dans la zone des caisses, une barrière en verre acrylique sera installée.

Un maximum de \_\_\_ personnes peut être présent dans l'espace client devant le stand. La distance de 2m doit être maintenue tant dans l'espace client que dans la file d'attente.

La distance de 2 mètres est indiquée par des marquages dans les zones réservées au personnel et aux clients.

Chaque employé dispose de son propre équipement de travail sur son lieu de travail.

### Distance inférieure à deux mètres inévitable

Prendre en compte les aspects spécifiques du travail et des situations professionnelles afin d'assurer la protection.

### Mesures

Si la distance de 2 m entre les employés ne peut être assurée, le temps de contact doit être réduit au minimum.

Après avoir utilisé ou remis des équipements communs, chaque employé se lave les mains avec un désinfectant.

Si la distance de 2 m ne peut être maintenue en permanence, le porte d'un masque de protection est obligatoire.

### 3. NETTOYAGE

---

Nettoyer régulièrement et de manière adéquate les surfaces et les objets après leur utilisation, en particulier si plusieurs personnes les touchent.

#### Mesures

**Les surfaces librement accessibles ne sont pas touchées inutilement par les employés et sont nettoyées régulièrement avec un désinfectant.**

**Les gants sont toujours portés lors de la manipulation des déchets, et sont ensuite immédiatement éliminés. Les poubelles sont vidées régulièrement, notamment dans les stations de lavage des mains. Les sacs à déchets ne doivent pas être comprimés.**

**Les outils qui sont utilisés ensemble sont nettoyés régulièrement avec un désinfectant, en particulier à chaque transfert.**

**Chaque employé a ses propres vêtements de travail et les lave régulièrement à soi-même.**

### 4. PERSONNES VULNÉRABLES

---

Assurer une protection adéquate des personnes particulièrement vulnérables.

#### Mesures

**Les personnes particulièrement vulnérables seront déployées seules sur un stand si possible.**

**Un lieu de travail physiquement séparé est mis en place pour les personnes particulièrement vulnérables, à une distance de 2 m des autres employés.**

**S'il n'est pas possible d'aménager un lieu de travail séparé, le port d'un masque de protection est obligatoire.**

### 5. PERSONNES ATTEINTES DE COVID-19 SUR LE LIEU DE TRAVAIL

---

Les personnes malades sont renvoyées chez elles en portant un masque d'hygiène et sont priées de suivre les consignes d'(auto-)isolement de l'OFSP.

(voir [www.bag.admin.ch/coronavirus-professionnelsde-la-sante](http://www.bag.admin.ch/coronavirus-professionnelsde-la-sante))

#### Mesures

**Les employés malades sont immédiatement munis d'un masque de protection et renvoyés chez eux.**

**Les employés concernés ont pour instruction de suivre les directives de l'OFSP sur l'auto-isolement.**

### 6. SITUATIONS PROFESSIONNELLES PARTICULIÈRES

---

Prendre en compte les aspects spécifiques du travail et des situations professionnelles afin d'assurer la protection.

#### Mesures

**Les employés sont formés à l'utilisation correcte des matériaux de protection (gants, masques, tabliers).**

## 7. INFORMATION

---

Informez les collaborateurs et les autres personnes concernées des prescriptions et des mesures. Renvoyez les personnes malades chez elles et leur demandez de suivre les consignes d'(auto-)isolement de l'OFSP.

### Mesures

L'affiche de l'OFSP "Voici comment nous protéger" est affichée visiblement sur le stand.

Les clients sont encouragés par un panneau à ne toucher que les produits qu'ils veulent réellement acheter.

Les clients sont informés par un panneau que les moyens de paiement sans contact sont préférés.

## 8. GESTION

---

Appliquez les consignes au niveau de la gestion pour concrétiser et adapter efficacement les mesures de protection. Assurez une protection appropriée des personnes vulnérables.

### Mesures

Les employés sont régulièrement instruits sur la mise en œuvre efficace des mesures de protection énoncées ici.

Les employés sont formés au lavage efficace des mains et à l'utilisation correcte des détergents et des désinfectants

Dans la mesure du possible, les personnes particulièrement vulnérables sont utilisées pour des travaux sans contact avec la clientèle, par exemple dans le bureau, le dépôt ou la production.

Le stock de matériel de protection, de savon, de désinfectant et de produit de nettoyage pour les surfaces est régulièrement contrôlé et rempli.

## CONCLUSION

---

Le présent document a été établi sur la base d'une solution de branche.

Ce document a été envoyé et expliqué à tous les employés.

Entreprise : \_\_\_\_\_

Personne responsable : \_\_\_\_\_

Signature et date : \_\_\_\_\_